



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1145

Ilôt Kennedy - Construction d'un complexe sportif - rue Jean Sarrazin à Lyon 8e - opération n°08015529 - lancement des études et des prestations préalables de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n°00004

Direction de la Construction

**Rapporteur** : M. GODINOT Sylvain

**SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 OCTOBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 23 SEPTEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 19 OCTOBRE 2021

---

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), Mme FRERY (pouvoir à Mme PERRIN), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2021/1145 - ILOT KENNEDY - CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE SPORTIF - RUE JEAN SARRAZIN A LYON 8E - OPERATION N°08015529 - LANCEMENT DES ETUDES ET DES PRESTATIONS PREALABLES DE L'OPERATION ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2021-1, PROGRAMME N°00004 (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 septembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2020/53 du 30 juillet 2020, vous avez élu les membres de la Commission d'appel d'offres de la Ville de Lyon.

Par délibération n°2021/584 des 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « GS Kennedy – nouvelle piscine et nouveau gymnase ».

Par délibération n° 2021/909 du 08 juillet 2021, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle n° 2021-1 « Aménagements piscines 2021-2026 », programme n° 00004.

Dans le cadre de l'opération de réaménagement de l'îlot Kennedy, opération majeure du mandat 2021-2026, il est prévu la construction d'un complexe sportif qui regroupera un gymnase omnisport 44 x 24 m, une salle d'évolution 26 x 12 m et une piscine de 6 lignes d'eau pour les établissements scolaires et les associations. Des terrains de sports extérieurs seront aménagés sur une surface totale de 1 936 m<sup>2</sup>.

Il convient de lancer dès à présent les études et prestations préalables (études de programmation, diagnostic pollution, études et sondages géotechniques...).

Les études et les prestations préalables de cette opération, estimées à 2 500 000 €TTC, sont à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1 « Aménagements piscines 2021-2026 », programme n° 00004.

Le montant global de l'opération est aujourd'hui estimé au stade des études préalables à 20 280 000 €TDC (valeur juin 2021) pour le complexe sportif et 824 000 €TDC (valeur juin 2021) pour le terrain de sport extérieur, y compris mobilier et équipement, hors surcoûts éventuels pour fondations spéciales ou travaux de dépollution.

Ce montant sera confirmé à l'issue des études d'avant-projet définitif (APD).

La maîtrise d'œuvre sera attribuée après mise en concurrence par voie de concours de maîtrise d'œuvre, conformément au code de la commande publique.

Les membres élus de la commission d'appel d'offres feront partie du jury. Le jury sera présidé par le Maire ou son représentant. Le président du jury désignera des personnalités qualifiées, ainsi que des personnes dont la participation présente un intérêt au regard de l'objet du concours, le cas échéant.

A l'issue de la phase de candidatures, 3 équipes seront admises à présenter une proposition de niveau Esquisse +.

L'indemnisation réglementaire qui sera versée à chaque concurrent ayant remis un projet conforme sera de 70 000 € HT maximum. Pour le candidat retenu, cette somme constituera une avance sur son marché.

Les marchés de travaux, de coordonnateur SPS (sécurité et protection de la santé), de contrôleur technique et autre marché d'étude seront attribués en application des dispositions du code de la commande publique.

Vu les délibérations n° 2020/53 du 30 juillet 2020, n°2021/584 des 25 et 26 mars 2021 et n° 2021/909 du 8 juillet 2021 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu l'avis du Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement ;

Où l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

### **DELIBERE**

- 1- Le lancement des études et des prestations préalables de l'opération n°08045529 « Ilôt Kennedy Construction d'un complexe sportif » est approuvé. Ces études seront financées par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 00004.
- 2- M. le Maire est autorisé à :
  - désigner, le cas échéant, les personnalités qualifiées, membre du jury ;
  - régler les indemnités des membres du jury (personnalités qualifiées) ;
  - régler les indemnités de concours.
- 3- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant sera financée à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon – programme n° 00004, AP n°2021-1, opération n° 08015529, et imputée aux chapitres 20, 21, 23 et autres, fonction 321, 322, 323 et autres, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :
  - 2021 : 60 000,00 €;
  - 2022 : 200 000,00 €;
  - 2023 : 2 240 000,00 €

- 4- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET